

PINGUELY-HAULOTTE

Société Anonyme au Capital de 4 439 416,80 euros

Siège social : La Peronnière - 42152 l'Horme

332 822 485 RCS Saint Etienne

RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL ET LE CONTROLE INTERNE

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En application des dispositions de l'article L. 225-37, alinéa 6, du Code de commerce, je vous rends compte aux termes du présent rapport :

- des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre Conseil d'administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2003 ;
- des procédures de contrôle interne mises en place par la Société ;
- de l'étendue des pouvoirs du Président-Directeur Général

1 – Préparation et organisation des travaux du Conseil d'administration :

1.1 Composition du Conseil

Votre Conseil d'administration est composé de 8 membres :

- Pierre SAUBOT, Président et Directeur Général
- Alexandre SAUBOT, Directeur Général Délégué
- Michel AUDRAS, Directeur Général Délégué
- Yves BOUCLY, Directeur Général Délégué
- Béatrice SAUBOT
- Elisa SAUBOT
- Jean Pierre GONDRAN
- Michel BOUTON

La liste des mandats des administrateurs est détaillée en paragraphe 8.2 du rapport de gestion du conseil d'administration.

1.2 Fréquence des réunions

Au cours de l'exercice écoulé, votre Conseil d'administration s'est réuni 3 fois.

Le taux de participation des administrateurs a été de 89% pour le conseil d'administration du 20 mars 2003, de 50% pour le conseil d'administration du 8 juillet 2003 et de 62,5% pour le conseil d'administration du 21 octobre 2003.

Outre les décisions relatives à l'arrêté des comptes annuels, à l'arrêté des comptes semestriels, à l'arrêté des comptes prévisionnels et à l'approbation des conventions réglementées, le conseil d'administration arrête les orientations stratégiques du Groupe, délibère sur les opérations de croissance externe et est consulté avant la signature de tout contrat significatif sortant du cadre habituel des opérations de la société.

1.3 Convocations des administrateurs

Les administrateurs ont été convoqués en moyenne 10 jours à l'avance par lettre simple.

Conformément à l'article L. 225-238 du Code de commerce, les Commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du Conseil qui ont examiné et arrêté les comptes intermédiaires semestriels ainsi que les comptes annuels.

1.4 Procès-verbaux des réunions

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration sont établies à l'issue de chaque réunion et communiqués sans délai à tous les administrateurs.

2 – Procédures de contrôle interne

Notre Société a mis au point des procédures de contrôle interne, en vue d'assurer, dans la mesure du possible, une gestion financière rigoureuse et la maîtrise des risques, et en vue d'élaborer une information fiable sur la situation financière et les comptes.

Le contrôle interne mis en œuvre repose sur l'organisation et les méthodologies suivantes :

2.1 Organisation générale du contrôle interne

Le Groupe n'a ni comité d'audit ni service d'audit interne à proprement parler.

Dans une large mesure, le contrôle interne est garanti par le département contrôle de gestion, qui se compose de deux services :

- un service contrôle de gestion industriel, représenté sur chaque site de production ;
- un service central de contrôle de gestion filiales, basé au siège social, qui assure le suivi financier des différentes filiales de distribution et de services du Groupe.

Il s'appuie également sur un département de credit Management qui étudie toutes les décisions de financement de nos clients, quelque en soit la forme.

En effet, toute demande de financement émane des filiales de distribution, ces dernières envoyant au credit manager leur demande via copie du bon de commande.

2.2 Mise en oeuvre du contrôle interne

La mission du contrôle de gestion industriel, sur le volet du contrôle interne, peut être définie comme suit :

- application dans chaque division industrielle de la procédure d'inventaire en vigueur, sur les composants, les encours et les produits finis. En particulier, encadrement des délégués responsables des inventaires tournants, analyse des écarts, et mise en œuvre des actions correctives nécessaires.
- Validation du cut-off mensuel des coûts et produits de la division.
- Vérification du respect des procédures d'achat et d'engagement de dépenses: édition systématique d'un ordre d'achat valorisé par une personne dûment habilitée, saisie de la réception, suivi et résolution des litiges par les services impliqués dans la procédure.
- Vérification du respect des procédures de réception et déstockage de composants.
- Vérification du respect des procédures d'investissement: engagement des dépenses, transmission de l'information à la comptabilité pour imputation dans le registre informatique des immobilisations, correct marquage de l'immobilisation, coordination des inventaires, des mises en service, des mises au rebut.
- Vérification de la correct application des procédures d'expédition de la division industrielle: déstockage des machines, édition des bons de livraison dans le système informatique. Contrôle de cohérence systématique et mensuel entre les stocks, les expéditions et la production.
- Contrôle de cohérence systématique et mensuel des indicateurs de tableaux de bord industriels avec l'activité réelle, afin de déceler d'éventuels dysfonctionnements.
- Participation active à l'amélioration des procédures et contribution à l'élaboration de nouvelles procédures.

La mission du contrôle de gestion filiales, sur le volet du contrôle interne, peut être définie comme suit :

- Validation mensuelle des ventes, achats et stocks des filiales, tant en quantité qu'en valeur, en étroite coopération avec les équipes comptables et commerciales locales.
- Identification et analyse des principaux écarts relevés sur les marges commerciales, sur les frais généraux, sur les coûts de SAV et de garantie.
- Vérification de la correcte application des procédures en vigueur, tant en terme d'engagement de dépenses (achats, investissements), de pouvoir bancaires, de sécurisation des actifs, de prise de commande, d'encaissement des créances.
- Proposition d'amélioration de ces procédures et élaboration de nouvelles procédures.

Dans le cadre de ses objectifs, le contrôle de gestion filiales est amené à diligenter des missions d'audit interne au sein des filiales. Cet aspect de sa fonction va se renforcer considérablement dès 2004.

2.3 Elaboration et contrôle de l'information comptable et financière des actionnaires

La responsabilité de la production des comptes consolidés incombe au service contrôle de gestion filiales.

Ce service est garant tant de la qualité des clôtures comptables trimestrielles des différents sociétés du Groupe – gérées selon le cas par les services comptables locaux ou par des experts comptables pour le cas des filiales de petite taille-, que de leur retraitement et de leur homogénéisation selon les normes comptables « Groupe » en vigueur .

L'objectif central de l'année 2004 sera la compilation et l'enrichissement des procédures existantes par le biais d'un manuel de procédures comptables, diffusé en deux langues via l'intranet à tous les services concernés dans les différents pays d'implantation. Ce manuel intégrera bien sûr les évolutions de principes comptables nécessaires pour la publication des comptes du Groupe selon les normes IFRS en 2005.

3 – Pouvoirs du Directeur Général

Je vous précise qu'aucune limitation n'a été apportée aux pouvoirs de Monsieur Pierre SAUBOT, Président Directeur Général.

Fait à L'Horme, le 23 Mars 2004

Le Président du Conseil d'administration.